



Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Formulaire de déclaration 2020

ATTENTION : DECLARATION A RENOUELER TOUS LES ANS.
A REMPLIR MEME SI VOUS N'ÊTES PAS CONCERNES
A RENVoyer POUR **LE 15 AVRIL 2020**

Déclaration à adresser à :

Mairie de Lisieux- Service financier
21 rue Henry Chéron- CS 87 222
14 107 Lisieux Cedex - Adresse mail : demat.redevances@ville-lisieux.fr

1. IDENTITE DU DECLARANT (exploitant du support)

Numéro de SIRET :

Raison sociale :

.....

Adresse du siège social (*Adresse de facturation*) :

.....

Nom commercial de l'enseigne et adresse de l'établissement :

.....

2. ENGAGEMENT DU DECLARANT (exploitant du support)

Nom de la personne chargée du dossier :

.....

Téléphone Mail

Je soussigné(e)

Je note que les informations contenues dans l'annexe jointe seront utilisées pour l'émission du titre exécutoire.

Tout recours juridictionnel à l'encontre de la déclaration suspend son caractère exécutoire.

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Fait à Le

Signature

(Nom et qualité du signataire)

(Cachet)

I - LES ENSEIGNES

UNIQUEMENT LES SUPPORTS PUBLICITAIRES FIXES (toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou situé sur un terrain, portant sur une activité qui s’y exerce)

Type d’enseignes	Exemple	Indiquer le nombre de m ² pour ce type d’enseigne	Adresse du dispositif (implantation locale)
LETTRAGE			
AFFICHE			
PEINTURE			
LOGO			
DRAPEAU			
TOTEM			
PANNEAU (considéré comme enseigne car situé sur le terrain du lieu d’activité)			
SAILLIE			
PLANIMETRE			
AUTRE (préciser)			

TOTAL DE LA SOMME DES SUPERFICIES [A]	 m ²	

Le tarif applicable se détermine au regard de la somme cumulée des superficies de l'ensemble des enseignes taxables.

	2020 (délibération 18 juin 2019)	Montant dû
Somme des superficies inférieure à 7m²	Exonération de taxe	
Somme des superficies comprise entre 7 m² et 12m² pour les enseignes non scellées au sol	Exonération de taxe	
Somme des superficies comprise entre 7 m² et 12 m² pour les enseignes scellées au sol uniquement	16,00 €/m ²	
Somme des superficies supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	32,00 €/m ²	
Somme des superficies supérieure à 50m²	64,00 €/m ²	

Cumul des superficies :
..... m²

Sont exonérés (article L2333-7 du code général des collectivités territoriales) :

- les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat ;
- les supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
- les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;
- les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors, dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré.

II - LES PANNEAUX PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité)

Type de dispositif	Nombre de m ² (Les supports sont taxés par face : un panneau publicitaire recto-verso ou une enseigne à double-face sont taxés 2 fois)*	Adresse du dispositif	Tarif	Montant dû
Panneau publicitaire inférieur à 50 m²				
Dispositif non numérique			16,00€/m ²	
Dispositif numérique			48,00€/ m ²	
Panneau publicitaire supérieur à 50m²				
Dispositif non numérique			32,00€/m ²	
Dispositif numérique			96,00€/m ²	
TOTAL DE LA SOMME DES SUPERFICIES [B]				

*Si un dispositif non numérique permet l'affichage successif de plusieurs affiches (affichage déroulant), les tarifs sont multipliés par le nombre d'affiches effectivement visibles.

MONTANT TOTAL DÛ :

Montant dû au titre des enseignes : [A]	Montant dû au titre des pré enseignes et panneaux publicitaires : [B]	Montant total dû : [A+B]
.....€€€

Dépose de dispositif au cours de l'année dernière :

En cas de démontage d'une enseigne ou d'un panneau publicitaire par rapport à l'année dernière, merci d'indiquer la date de dépose.

Nature du dispositif (enseigne ou panneau publicitaire)	Adresse du dispositif	Nombre de m²	Date de dépose